



#### 4. Décision modificative n°1 Budget lotissement

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative pour ajuster les comptes de l'exercice 2017.

Parole laissée à Yohan Blanchard.

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET LOTISSEMENT

1641-0001	Emprunt en unité monétaire de la zone euro	102 131.42
<b>CH 16</b>	<b>Emprunts dette et assimilées</b>	<b>102 131.42</b>
3354-0001	Etudes et prestations de services	- 102 131.42
<b>CH 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>- 102 131.42</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>-</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget lotissement, telle qu'elle apparaît ci-dessus

#### 5. Acquisition foncière

Madame le Maire informe qu'elle a contacté la famille de Monsieur René UBERTI (décédé en 2016), pour l'achat éventuel de la maison et du terrain situé au lac aux Ramiers. Une estimation a été faite par Maître Chastagnaret, pour un montant total de 70.000,00 €, réparti comme suit :

- pour le foncier bâti de 54m<sup>2</sup> : 54.000,00 €
- pour le foncier non-bâti, situé en zone à vocation touristique, d'une surface de 7.956 m<sup>2</sup> : 16.000,00 €

Madame le Maire propose d'acquérir cette propriété pour un montant de 70.000,00 € frais de notaires inclus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la propriété de Monsieur René UBERTI, sise au lac au Ramiers, pour un montant de 70.000,00 € frais de notaires inclus
- d'autoriser Madame le Maire, ou toute autre personne la représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### 6. Demande de subvention auprès de la Région pour la signalétique du bourg centre

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région , afin de contribuer au financement pour la signalétique du bourg centre.

Plan prévisionnel de financement du projet :

- Relais d'Information Service : 10.232,00 € H.T.
- Radars pédagogiques solaires : 6.724,00 € H.T.
- Panneaux lumineux : 14.490,00 € H.T.
- Panneaux entrées village : 930,00 € H.T.

- Subvention attendue par le Région : **50 % soit 16.188,00 € H.T.**
- Subvention du PNR : 12% soit 4.000,00 € H.T.
- Autofinancement de la Commune : 38% soit 12.188,00 € H.T.

Il est demandé à la commission urbanisme de revalider l'état d'avancement pour commander les panneaux des entrées du village. Urgent pour la subvention du PNR.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire, ou toute autre personne la représentant, à déposer un dossier demande de subvention auprès de la Région, afin de contribuer au financement de la signalétique du bourg centre.

## **7. Demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement de l'accès à la Maison de santé et de Services à la Population et la création d'un cheminement piétons**

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région afin de contribuer au financement de l'aménagement de l'accès à la Maison de Santé et de Services à la Population et la création d'un cheminement piétons.

Plan prévisionnel de financement du projet :

- Acquisition immobilière : 60.000,00 € H.T.
- Constat d'huissier : 820,00 € H.T.
- Démolition du bâtiment : 23.790,00 € H.T.
- Cheminement piétons : 31.118,00 € H.T.
- Subvention attendue par le Région : **50 % soit 57.864,00 € H.T.**
- Autofinancement de la Commune : 50 % soit 57.864,00 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire, ou toute autre personne la représentant, à déposer un dossier demande de subvention auprès de la Région, afin de contribuer au financement de l'aménagement de l'accès à la Maison de Santé et de Services à la Population et la création d'un cheminement piétons.

## **8. Convention de sensibilisation aux pratiques musicales en milieu scolaire année scolaire 2017/2018**

Madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire le partenariat avec l'école Départementale de Musique et de Danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales, pour les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de la Présentation de Marie.

Les écoles publiques maternelle et élémentaire n'ont pas voulu cette année reconduire cette action.

Madame le Maire précise que le montant de l'action pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 895,50 € pour deux classes (PS/MS « 298,50 € » et GS/CP « 597,00 € » pour le groupe scolaire Présentation de Marie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire à signer de signer la convention de partenariat avec l'école Départementale de Musique et Danse ;
- A verser la somme de huit cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante centimes à l'école Départementale de Musique et de Danse ;

## **9. Tirage au sort des jurés d'assises**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage de sort des jurés d'assises. Pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais, il convient de désigner six personnes.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée l'arrêté préfectoral du 04 avril 2017 ainsi que les articles 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale.

Le tirage au sort se fait partir de la liste générale des électeurs : le premier tirage indique le numéro de page, le second, le numéro de ligne.

Ont été ainsi désignés :

1. Monsieur Germain, Jean GILBERT;
2. Monsieur Jean-Louis GERLAND;
3. Madame Isabelle DURAND épouse DEVILLEZ;
4. Madame Nathalie, Bernadette GAUTHERIN;
5. Monsieur Joël GIRAUD;
6. Monsieur Claude SEVENIER.

## **10. Demande de remboursement location salle du lac aux Ramiers**

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier en date du 11 mai dernier de Mme Martine Ranc et M Christophe Desbos, concernant une demande de remboursement d'un montant de 290,00 €, suite à une annulation de réservation de la salle du lac aux ramiers, pour cause familiale.

Le conseil est appelé à délibéré et autoriser si il y a lieu ou non de rembourser cette location.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De rembourser la somme de 290,00 € (deux cent quatre-vingt-dix euros) à Madame Martine Ranc et M Christophe Desbos, correspondante à l'annulation de la salle du lac aux Ramiers.

## **11. Adhésion des Communes de Charnas et Lavilatte au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA)**

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion des Communes de Charnas et Lavilatte en qualité de membre du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des Communes de Charnas et Lavilatte en qualité de membre du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA).

### **Questions diverses :**

- Plannings des permanences bureau de vote élections législatives 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour

Fin de séance : 21h40